

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2010

Réception par le Prefet : 06/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-1-1

Séance du vendredi 2 juillet 2010

DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT DES PEPINIERISTES VITICOLES D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 1.000 € au Syndicat des pépiniéristes viticoles d'Alsace pour l'organisation du congrès national de la Fédération du 24 au 27 août 2010 à COLMAR.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 – chapitre 65 – nature 6574 - fonction 021.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions